

*retours à Monsieur Nussbaum**RL*

s.C.41.Afr.S.152.0. - RL/br

Le 8 mars 1968

Note pour le Secrétaire général du DépartementCrédits à la République d'Afrique du Sud

I. Comme vous le savez, les exportations de capitaux dépassant un certain montant, doivent être approuvées par la Banque nationale. Avant de se prononcer, celle-ci consulte les trois départements intéressés, soit l'Economie publique, les Finances et le Politique.

Depuis plusieurs années, nous assortissons de réserves l'accord donné aux opérations concernant l'Afrique du Sud. Nous tenons compte en l'occurrence des réactions des pays africains qui, à l'ONU, et plus spécialement au sein du Comité spécial chargés d'étudier la politique d'apartheid, s'élèvent contre l'aide apportée à la République sud-africaine.

Ces réticences ne sont partagées ni par les deux autres départements, ni par la Banque nationale qui ne veulent retenir de ces opérations que leur aspect financier. L'Afrique du Sud, estiment-ils, est un partenaire commercial traditionnel et apprécié avec lequel les échanges laissent régulièrement un solde actif substantiel (en 1967 154 mio. Importations: 33.8; exportations: 188.3). Si au cours de ces dernières années nos ventes

./.

s'y sont développées dans une mesure bien plus importante que nos achats, c'est à notre politique d'investissements qu'on le devrait. (L'an dernier la tendance a été légèrement inversée. Importations: + 6 mio; exportations - 31 mio). Nos milieux bancaires relèvent aussi que les capitaux prêtés, s'ils sont indiqués comme de provenance suisse, sont en réalité, pour une bonne part, fréquemment d'origine étrangère. Nos investissements ne seraient au surplus pas plus importants que ceux d'autres pays, pourtant moins traditionnellement spécialisés que nous-mêmes dans les opérations financières internationales.

II. Par une lettre du 19 décembre 1967, la Banque nationale nous avait demandé de nous prononcer sur l'octroi d'un crédit de 45 mio de francs au Ministère des finances de la République sud-africaine. Dans la réponse du 4 janvier, M. Spühler fit connaître qu'il ne s'opposait pas à cette opération. Le département réaffirma cependant à cette occasion un désir exprimé à plusieurs reprises, soit qu'il serait souhaitable, lors de l'examen des demandes de crédits formulées par l'Afrique du Sud, de tenir compte, dans la mesure du possible, des conséquences politiques que cette aide pourrait entraîner, notre préoccupation étant de veiller à ce que la sympathie dont la Suisse jouit auprès du tiers-monde, ne soit pas affectée par des rapports trop manifestement étroits avec Prétoria et le Cap. En d'autres termes, nos banques devraient chercher à placer de préférence ailleurs leurs excédents de capitaux.

III. Sans qu'une référence quelconque n'ait été faite aux considérations qui précèdent, la Banque nationale nous a informés le 26 février de l'intention de trois grands établissements

- 3 -

d'accorder un crédit de 45 mio de francs, à 7 %, en 4 tranches annuelles de 11.250.000 francs, à l'Electricity Supply Commission (ESCOM) à Johannesburg. Ce crédit devrait permettre à notre industrie de se placer favorablement pour des fournitures à une société qui a déjà passé précédemment d'importantes commandes à nos entreprises. Une deuxième proposition portant sur un crédit complémentaire de 5 mio de dollars à la même compagnie vient de nous être soumise. (Lettre de la BNS du 5 mars). Depuis le début de l'année, des engagements de crédits portant sur un total de plus de 110 mio de francs suisses seraient ainsi pris envers l'Afrique du Sud. (Nos exportations contrôlées de capitaux à destination de tous les pays ont oscillé ces dernières années entre 450 mio et 950 mio francs par an.)

En proposant au Chef du département, au début de l'année, de ne pas nous opposer au premier prêt de 45 millions de francs, nous l'avions informé de notre intention de soumettre la question de ces crédits à un examen d'ensemble, afin d'arrêter une position de principe à l'égard des futures demandes sud-africaines. M. Spühler a pleinement approuvé cette intention.

IV.

Nos intérêts économiques commanderaient que nous ne nous opposions pas aux deux nouvelles opérations projetées. En tout état de cause, il ne pourrait s'agir comme précédemment que d'une désapprobation de principe sans effet réel sur une décision qui incombe à la Banque nationale. De plus, au regard de la loi fédérale sur les banques, celle-ci ne peut exercer un droit de veto que si l'état du marché des capitaux ou la protection d'intérêts économiques du pays le justifient.

Selon les rapports de notre observateur à New York, les délégations afro-asiatiques vont cependant accentuer encore davantage l'examen du problème de l'Afrique du Sud et nous devons

./.

- 4 -

nous attendre à ce que les attaques contre les pays qui maintiennent des relations économiques et financières avec cette république deviennent sans cesse plus incisives. L'Afrique du Sud, relève M. Turrettini, dans son câble du 5 mars, est devenue aux Nations-Unies le problème no 1 et on va en parler pendant plusieurs semaines lors de la prochaine assemblée générale débutant à la fin avril. A part la France et le Japon qui ne paraissent pas se soucier de ces attaques, les autres pays ne se trouvent pas dans une situation différente de la nôtre. Comme nous, ils ne disposent pas de moyens juridiques permettant de s'opposer au maintien ou même à l'expansion des échanges. Ils ne peuvent que s'efforcer de parer aux attaques en réfutant, s'il y a lieu, les informations erronées. Nous allons nous-mêmes sur ce point examiner dans quelle mesure les chiffres utilisés par le Comité spécial pour formuler ses accusations sont conformes à la réalité et s'il a été tenu compte en particulier des remboursements de crédits effectués par les débiteurs.

La question qui se pose dans l'immédiat est celle de la réponse à donner à la Banque nationale au sujet des deux projets de crédits de 45 mio de francs et de 5 mio de dollars. Nous souhaiterions connaître vos observations. Estimeriez-vous indiqué, le cas échéant, de prévoir une réunion de service?

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Affaires Politiques

p. o.

